

## INFORMATIONS COMMUNALES

Numéro 3

BELLOY-SUR-SOMME

Avril 2024

### RAPPEL DES HORAIRES DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Lundi de 8h à 10h  
Mardi de 10h à 13h  
Jeudi de 8h à 10h  
Vendredi de 15h à 17h30

Retrouvez les informations de votre commune :  
[www.belloy-sur-somme.fr](http://www.belloy-sur-somme.fr)  
<https://www.facebook.com/mairiebelloysur-somme/>



Le secrétariat de mairie sera fermé le vendredi 5 avril après-midi et sera ouvert exceptionnellement le samedi 6 avril de 8h à 12h.

La permanence des adjoints est maintenue le samedi matin de 11h à 12h.

### RAPPEL : RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU DU 1<sup>er</sup> SEMESTRE JUSQU'AU 15 AVRIL



Dans le cadre de la facturation du 1<sup>er</sup> semestre 2024, l'employé communal chargé de relever les index des compteurs, effectuera le relevé du 20 mars au 15 avril. Merci de lui laisser le libre accès à votre compteur. Aussi, si vous êtes destinataire d'un coupon-réponse, il faudra le redéposer en mairie avant le 15 avril.



## Vie locale

### ANIMATION CARAVA'LUD POUR LES VACANCES DE PRINTEMPS LE MARDI 23 AVRIL À LA SALLE DES FÊTES



La commune fait de nouveau appel à l'association Carava'Lud qui vous accueillera le 23 avril prochain de 14h à 17h à la salle des fêtes. L'entrée est libre et gratuite. C'est ouvert à tous ! Carava'Lud proposera jeux géants, jeux d'adresse, de réflexion, de construction et de société...

### INSCRIVEZ-VOUS AU CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES 2024 AVANT LE 15 MAI



Nous remercions les habitants qui se sont déjà inscrits en mairie pour participer à ce concours. Pour autant, nous avons besoin de plus de participants. **N'hésitez pas à contacter la mairie pour vous inscrire.**

Le jury passera courant juin et septembre 2024 étant précisé que les membres du jury ainsi que les élus ne peuvent pas s'inscrire à ce concours.



Après classement, le jury récompensera par un bon d'achat de 60€ (1<sup>er</sup>), 30€ (2<sup>e</sup>) et 20€ (3<sup>e</sup>) les 3 lauréats de chaque catégorie : **Catégorie 1** : maisons avec espace visible de la rue ; **Catégorie 2** : maisons avec espace ouvert de taille réduite (bande de terre en façade) ; **Catégorie 3** : maisons n'ayant comme possibilité que le fleurissement en façade.

### LOTISSEMENT LE BOIS DE LARRY : COMMERCIALISATION PAR L'AMSOM DES TERRAINS À BÂTIR



L'aménageur AMSOM HABITAT vend 9 terrains à bâtir au sein de la commune de BELLOY-SUR-SOMME, au centre du village, à proximité immédiate des écoles maternelles et primaires. Les terrains sont bornés, viabilisés et libres de constructeur. Plusieurs parcelles au choix, d'une superficie de 502 à 599 m<sup>2</sup> avec façade de 17 à 25m. Prix à partir de 65.000€. Pas de frais de négociation. N'hésitez pas à contacter :  
**Mme Hélène BOULNOIS**  
Gestionnaire ventes de l'AMSOM HABITAT  
06.11.77.19.27

## Le Bien-vivre ensemble

### RAPPEL DES RÈGLES DE SAVOIR-VIVRE EN SOCIÉTÉ, DE BON VOISINAGE ET APPEL AU CIVISME



Les travaux de bricolage et de jardinage ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

- les dimanches et jours fériés : uniquement le matin de 10h à 12h



## POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS, METTONS FIN À LA DIVAGATION DES CHIENS

En vertu de l'article L.211-23 du code rural et de la pêche maritime est considéré en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable.



En vue d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publics, nous demandons que les chiens soient tenus en laisse au sein de la commune. Même si votre chien est inoffensif avec ses congénères, mieux vaut être prudent et ne pas prendre de risque.

D'autant que certains maîtres qui promènent leur chien en laisse, ne savent pas toujours la conduite à tenir lorsqu'un « molosse » en liberté déboule sur eux.

## ACCUEIL DE LOISIRS DU 8 JUILLET AU 3 AOÛT PROCHAIN : RECHERCHE D'ANIMATEURS

La commune a récemment recruté un nouveau directeur pour le centre aéré de cet été. Les premiers entretiens avec les candidats au poste d'animateurs ont eu lieu le 27 mars dernier et ont permis de retenir 4 animateurs diplômés BAFA. Il nous reste encore à en recruter deux pour que l'équipe d'animation soit complète. Nous acceptons les BAFA stagiaires. N'hésitez pas à adresser vos candidatures à la mairie de BELLOY-SUR-SOMME.



Les jeunes du village âgés d'au moins 16 ans peuvent passer le BAFA avec le soutien financier de la Communauté de communes Nièvre & Somme. Renseignements et inscriptions au 03.22.39.40.40.

## APPEL AUX BONNES VOLONTÉS POUR RENFORCER L'ÉQUIPE ACTUELLE DE BÉNÉVOLES EN CHARGE DE LA GESTION DU TROUPEAU DE CHEVAUX FJORD DANS LE MARAIS COMMUNAL



7 chevaux fjords de la CCNS pâturent les marais communaux de Belloy-sur-Somme et la Chaussée-Tirancourt. Messieurs Georges FOURNIER, Didier DUFRESNOY, René MAGNIER et Nicolas BEUGNET ont en charge la gestion de ces chevaux de la Communauté de communes. Ils gèrent le troupeau et la conduite du pâturage en lien avec le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France. Si vous avez un peu de temps libre et que le contact avec les chevaux vous intéresse, n'hésitez pas à le faire savoir à la mairie qui assurera une mise en relation avec les bénévoles actuels. Merci de votre aide et de votre engagement !

## NOUVELLE ACTIVITÉ ARTISANALE AU VILLAGE



Une activité de coutellerie est à votre disposition. Monsieur Mathieu DELFORGE, nouvel habitant, exerce une activité de coutellerie, il peut réaliser des travaux d'aiguisage de vos couteaux et même confectionner des couteaux personnalisés. Pour plus d'information, monsieur DELFORGE est joignable au 06.35.42.31.01 ou par mail à [contact.terracraft@gmail.com](mailto:contact.terracraft@gmail.com)



## *Vie associative*

### PROCHAINE RANDONNÉE MARCHEURS ET VÉTÉTISTES LE DIMANCHE 5 MAI



L'association Chemin Libres & Randonnées organise une randonnée dans le cadre des Parours du cœur des Hauts-de-France avec le soutien de la municipalité.  
3 parcours de marche : 5, 10 ou 14km et 1 parcours à vélo : 37km fléché.

Vététistes : départ de la Place FOCH à 9h30. Participation pour les marcheurs : 2,50€ et les cyclistes : 3,50€.

Contact : 06.80.01.48.01 ou par mail à : [chemins.libres.et.randonnees@hotmail.fr](mailto:chemins.libres.et.randonnees@hotmail.fr)

Une boîte à dons sera à votre disposition. Possibilité de vérifier votre tension et votre IMC.

### RÉDERIE LE MERCREDI 1<sup>er</sup> MAI À BELLOY-SUR-SOMME

**REDERIE**

Le club animation organise sa traditionnelle réderie le 1<sup>er</sup> mai. Pour réserver un emplacement, nous vous invitons à compléter le coupon-réponse ci-dessous et à le redéposer dans la boîte aux lettres de la mairie avant le 23 avril prochain. 3 mètres gratuits et 1€ le mètre en +. Paiement sur place. Tel : 06.74.79.29.79/06.52.85.95.63/06.20.61.85.20

### COUPON RÉPONSE DES EXPOSANTS À REDÉPOSER DANS LA BOÎTE AUX LETTRES DE LA MAIRIE AVANT LE 23 AVRIL



Nom : ..... Prénom : ..... tel : .....

Adresse : .....

*Cocher la case de votre choix*

Exposera à la réderie

Exposera à la bourse aux plantes

3 mètres linéaires offerts. Nombre de mètres supplémentaires : ..... m soit ..... € à payer

Si vous souhaitez un emplacement particulier, merci de nous l'indiquer.

Signature :